

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille dix-huit
Le 29 mars à 18 heures
Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaient présents :

. les membres titulaires, ci-après (13):

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Gille DAVID –
M. Jean-Jacques MOUNIER –
M. Jean PRORIOL – Xavier LIOGIER –
M. François BERGER –
M. Luc JAMON –
M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCHOUSE –
M. Louis SIMONNET –

M. Eric DUBOUCHET – M. Jacques SURREL –
M. Daniel BILLARD –

. les délégués titulaires suppléants ci-après (2):

Mme Marie-France BAZELIS (ayant pouvoir en l'absence de M. Bernard GALLOT) –
M. Mathieu GIRINON (ayant pouvoir en l'absence de M. Jean-Paul DEGACHE) –

Etaient absents excusés (13):

. les membres ci-après :

M. Jacque FAURE – M. Ludovic GIRE –
M. René PASCAL –
M. Éric PETIT –
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER –
M. Christophe NAVE –

M. Bernard GALLOT – M. Robert CLEMENCON –
Mme Annick HERITIER – M. Pierre ASTOR –
M. Didier USSON – M. Jean-Paul DEGACHE –

—
Monsieur Luc JAMON a été élu secrétaire de séance.
—

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**N° 2018.03.17**

Objet : Rectification de la Délibération n° 2017.04.20 relatif à l'installation du comité syndical et de l'élection des membres du bureau.

RAPPORT DU PRESIDENT :

Monsieur le Président explique que suite à la fusion au 1er janvier 2017 des deux communautés de communes « Les Marches du Velay » et « Rochebaron en Chalencon » conformément à l'arrêté n° DIPPAL B3/2016/257 du 27 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron, il avait été nécessaire de procéder à de nouvelles élections.

Cependant, lors de la transcription sur la délibération n° 2017.04.20, un oubli a été observée sur cette délibération, de ce fait le nom d'un délégué a été oublié dans la constitution du bureau syndical.

Considérant qu'il y a donc lieu de rectifier cet oubli matériel et par là même de rajouter le nom du délégué syndical dans la composition du bureau syndical.

De ce fait, il fallait lire :

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président, a invité le comité syndical à procéder au scrutin secret, à l'élection d'un 1° Vice-Président.

Chaque membre, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	<i>16</i>
<i>A déduire bulletins litigieux (bulletin blanc) :</i>	<i>1</i>
<i>Reste pour le nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>15</i>
<i>Majorité absolue :</i>	<i>8</i>

a obtenu : Bernard GALLOT _____ 15

Monsieur Bernard GALLOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au 1er tour de scrutin a été proclamé 1° Vice-Président et a été immédiatement installé.

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président, a demandé à l'assemblée qu'elles sont les candidatures aux postes de membres du bureau.

Sept candidats se sont présentés :

- *Monsieur François BERGER*
- *Monsieur Yves BRAYE*
- *Monsieur Robert CLEMENCON*
- *Monsieur Eric DUBOUCHET*
- *Monsieur Jean-Jacques MOUNIER*
- *Monsieur Jacques SURREL*
- *Monsieur Luc JAMON*

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

(N° 2018.03.17 suite)

Monsieur le Président a invité le comité syndical à procéder à main levée, à l'élection des membres du bureau

Les votes ont donné les résultats ci-après:

Nombre de voix :	_____	16
A déduire vote blanc :	_____	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	_____	16
Majorité absolue :	_____	9

Ont obtenu :

- Monsieur François BERGER	_____	16
- Monsieur Yves BRAYE	_____	16
- Monsieur Robert CLEMENCON	_____	16
- Monsieur Eric DUBOUCHET	_____	16
- Monsieur Jean-Jacques MOUNIER	_____	16
- Monsieur Jacques SURREL	_____	16
- Monsieur Luc JAMON	_____	16

Les candidats ont obtenu la majorité absolue des suffrages au 1er tour de scrutin et ont été proclamés membres du bureau au 1er tour de scrutin et ont été immédiatement installés.

Le bureau syndical conformément au statut du SYMPTTOM et au règlement intérieur est donc composé de 9 membres :

Jean-Paul LYONNET, Président
Bernard GALLOT, Vice-Président
Monsieur François BERGER
Monsieur Yves BRAYE
Monsieur Robert CLEMENCON
Monsieur Éric DUBOUCHET
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER
Monsieur Jacques SURREL
Monsieur Luc JAMON

Monsieur le Président invite le comité syndical à effectuer une délibération rectificative.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité sur 15 votants,

- **MODIFIE** la délibération comme ci-dessus mentionnée,
- **HABILITE** Monsieur le Président à accomplir toute démarche, à prendre toute décision et à signer tout document utile à la réalisation des présentes dispositions.

==--==

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré,
À MONISTROL sur LOIRE

Le 29 Mars 2018,
Le Président,
Jean-Paul LYONNET